



FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°3
	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique exerçant en circonscription Circonscription de Marseille Le Canet
	PLACE DU POSTE	Site des circonscriptions Marseille Korsec – 1 rue Maurice Korsec, 13001 Marseille.
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Circulaire n°2015-114 du 21-7-2015 : Missions des conseillers pédagogiques du premier degré
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> - organiser et conduire des animations pédagogiques dans le cadre de la formation continue en circonscription. - accompagner la mise en œuvre de projets et d'actions pédagogiques dans les écoles. - apporter son expertise aux équipes pour que les projets partenariaux soient en cohérence avec les objectifs de l'école et le contenu des programmes. - accompagner les directeurs - travailler avec les membres du Rased, du pôle ressource. - participer à des conseils de cycle, à l'élaboration, la réalisation et l'évaluation de projets pour apporter son expertise. - accompagnement pédagogique des enseignants et suivi des classes dédoublées, des néo-enseignants. - participer aux objectifs de réseaux (Conseil écoles collège, commission de liaison...). - suivi des constellations dans le cadre du plan mathématiques et du plan français. - représenter l'IEN et l'institution dans le cadre de délégations spécifiques et participation à des groupes de travail départementaux.
	FONCTIONS	Collaborateur direct de l'Inspecteur de l'Education nationale et placé sous son autorité, le conseiller pédagogique assure un rôle pédagogique d'animation, de conseil et de formation auprès des enseignants.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance des questions didactiques, pédagogiques ou organisationnelles des enseignements et de l'évaluation - Capacité à concevoir et conduire des actions de formation - Maîtrise des outils numériques, des parcours de formation à distance et de la mutualisation des ressources pédagogiques
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	CAFIPEMF
	NOMINATION	Affectation à titre provisoire, puis à titre définitif l'année suivante sur avis de l'IEN de la circonscription. L'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de fonction.
	REGIME HORAIRE	Traitement Education Nationale selon le grade et l'échelon. Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent en envoyant CV et lettre de motivation par courriel à ce.iena13@ac-aix-marseille.fr (copie courriel ce.0131305y@ac-aix-marseille.fr) avant le 14/03/2021.
	MODALITES DE RECRUTEMENT	Entretien devant une commission de recrutement.
	CONTACT	Guichard Céline - IEN Marseille le Canet, ce.0131305y@ac-aix-marseille.fr, 04 84 35 81 30